

UNICEF France

Comité d’Audit, de Gouvernance et d’Ethique (CAGE)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **PARIS – 27 juin 2025**

I. LE CAGE

1. Les missions statutaires du CAGE

« Le Comité d’Audit, de Gouvernance et d’Ethique émet des avis à l’intention du Bureau et du Conseil d’Administration sur les sujets de contrôle interne et externe des comptes, de gestion des risques, de placements financiers, de gouvernance et d’éthique. » (Article 25 des Statuts de l’UNICEF France)

2. La Composition du CAGE

Depuis l’Assemblée Générale de 2023, le CAGE se compose des personnes suivantes :

Membres : Gérard BOCQUENET (Trésorier), Gérard CICUREL, Odile LAURENT-MALLET, Béatrice LEFRANCOIS, Dominique LEDOUBLE (Président), Paulette PREHEMBAUD, Philip SERAPHIMIDES, démissionnaire en cours d’année et remplacé par Elsa FOUCRAUT.

Experts invités : Bernard COMOLET, Pierre MARCENAC.

Le secrétariat du CAGE est assuré par Mme Catherine BONY, coordinatrice générale de l’UNICEF France.

3. Les séances du CAGE

Le présent compte-rendu retrace les activités du CAGE au cours de la période allant de septembre 2024 à mai 2025. Au cours de l’exercice 2024-2025, le CAGE s’est réuni à cinq reprises, au plus tard quinze jours avant les séances du Conseil d’Administration.

Le présent rapport constitue une synthèse des activités du CAGE depuis le mois de septembre 2024, dans les domaines qui lui sont assignés par les Statuts :

- Les comptes, la gestion financière et budgétaire,
- Le contrôle interne et la gestion des risques,
- La gouvernance,
- L'éthique.

II. LES COMPTES ET LA GESTION FINANCIERE

1. Budget 2025

Le CAGE a examiné le projet de budget 2025 dans sa séance de novembre. Le Trésorier a fait état des derniers ajustements intervenus au cours de l'année à savoir :

- La réception d'un legs important,
- La baisse de la contribution de PFP pour la recherche de fonds.

Les membres du CAGE ont pris note de l'évolution des charges de personnel et des mesures de contrôle proposées par le Trésorier et la Direction Générale. Le CAGE a également été informé du processus de négociations annuelles entre la direction et les représentants syndicaux.

Au cours de la séance du mois de mars, le Trésorier a fait le point sur les conséquences potentielles de la nouvelle politique américaine en matière d'aide internationale et a indiqué les décisions prises par l'UNICEF au plan international pour en limiter les effets négatifs.

2. Trésorerie

Le Trésorier a présenté en novembre, les prévisions de trésorerie 2025 sur la base du projet de budget. Il a présenté un état et un détail des placements de la trésorerie. Le CAGE a noté qu'en raison de la hausse des taux d'intérêts, les produits financiers avaient sensiblement augmenté et continuent de progresser.

3. Comptes annuels 2024

Dans sa séance de mars 2025, le Trésorier a présenté une première version des comptes annuels 2024. Au cours de la séance du 6 mai, il a soumis une analyse détaillée des comptes annuels 2024 définitifs tels qu'ils seront présentés au Conseil d'Administration. Ils font apparaître un montant total des produits soumis à contribution, supérieur à 100 M€, soit une croissance annuelle de 2% par rapport à 2023, en l'absence d'urgences majeures. La contribution qui sera versée à PFP s'élève à près de 74 M€, soit un taux de 73,6%, avec un niveau record de ressources régulières à 58,9 M€. Les charges globales sont en légère augmentation, les charges de personnel représentant un tiers de celles-ci.

Mme Estelle EVEN, représentant Deloitte, commissaire aux comptes de l'UNICEF France, a présenté ses travaux sur les comptes et le contrôle interne. Elle a souligné la qualité du processus d'établissement des comptes par le service financier et a confirmé que les comptes annuels 2024 seraient certifiés sans réserve.

III. CONTROLE INTERNE

1. Comptabilité des Comités territoriaux

Dans sa séance de septembre, Mme Schmidt a fait le point avec le CAGE de la question des comptes des comités territoriaux. Elle a confirmé que les difficultés apparues à la suite de la modification des modes de gestion financière s'étaient apaisées. Elle a informé le CAGE qu'une personne du service Finance est spécialement chargée de cette question.

2. Sécurité du système d'information (SI)

Dans sa séance de septembre, le CAGE a pris connaissance de la cyber-attaque contre la comptabilité fournisseurs et des suites qui lui seront données. La question a été posée du caractère adéquat de notre assurance contre ce type de risque.

En décembre, le CAGE a pris connaissance des résultats du rapport commandé sur la conformité du SI du CFU avec la norme ISO 27002. Celle-ci est en moyenne

de 67% sur les 93 points de contrôle de la norme. Le rapport comporte néanmoins 47 recommandations à implémenter. Une Politique de Sécurité du SI (PSSI) est en cours de rédaction et sera examinée par le CAGE vers la fin de l'année 2025.

3. Analyse de la santé financière des co-contractants du CFU

Le CFU a été victime de la faillite d'entreprises travaillant dans le domaine du recrutement de donateurs réguliers en face à face et dans le domaine de la vente de produits entraînant un préjudice non négligeable. Le CAGE a recommandé qu'une procédure d'analyse de la solidité financière des prestataires de services du CFU soit menée préalablement à tout contrat ou renouvellement de contrat.

4. Audit interne

L'audit interne est placé sous la responsabilité de la Coordinatrice Générale, Mme Bony. En 2024, elle a été accompagnée par une stagiaire jusqu'en septembre 2024. Elle est assistée depuis le début de l'année par un alternant, M. Anas Saad, et ce jusqu'en octobre 2025.

Le CAGE a pris connaissance des travaux d'audit interne réalisés en 2024 :

- Audit des prélèvements automatiques SEPA,
- Comme indiqué ci-dessus, audit de conformité du SI à la norme ISO 27002.

En examinant la suite donnée aux audits antérieurs, le CAGE a constaté que dans de nombreux cas, les recommandations faites n'étaient pas suivies d'effet. Il a donc demandé que ce point de faiblesse soit prioritairement réglé en 2025 et a suggéré :

- Que pour chaque recommandation, un responsable soit désigné pour la mettre en application,
- Que le personnel soit sensibilisé aux travaux de l'audit interne,
- Que l'avancement de ces travaux soit régulièrement revu par le Comité de Direction.

5. Pilotage budgétaire

Au cours de la séance du 6 mai 2025, le commissaire aux comptes a recommandé que les services opérationnels améliorent le suivi de

l'engagement mensuel de leurs dépenses pour permettre à la direction générale de réaliser ses arbitrages budgétaires.

IV. GOUVERNANCE

1. Refonte des statuts

Au cours de sa séance de septembre, le CAGE a pris connaissance des premières pistes de réflexions pour la refonte des statuts. Il a fait part de ses observations concernant les sujets tels que l'âge des administrateurs, la représentation à l'Assemblée Générale ou encore la gestion des adhésions. Le CAGE a recommandé que ses observations soient portées à la connaissance du groupe de travail.

2. Délégations de pouvoirs

Au cours de sa réunion de novembre, les membres du CAGE ont bénéficié d'un exposé juridique très complet sur les délégations de pouvoirs, suivi d'un échange sur divers points de ce sujet complexe.

Il a souhaité que les délégataires de pouvoirs bénéficient d'une information préalable sur leurs futures responsabilités et que soit examinée la possibilité de les faire bénéficier d'une assurance « défense pénale » pour le cas où leur responsabilité serait mise en cause.

Au cours de sa séance du 6 mai, Mme Bony a informé les membres du CAGE du déroulement du processus de mise en place des délégations de pouvoirs. Ceux-ci se sont interrogés sur la pertinence de 4 niveaux de délégation et ont souligné la nécessité de vérifier la cohérence entre les fiches de fonction et les délégations.

3. Relations sociales

Dans sa séance du mois de mars, le CAGE a échangé avec la Directrice Générale sur l'état des relations sociales au sein du CFU. Il a pris connaissance des mises à jour du DUERP en cours et portant sur :

- La charge de travail,
- L'ergonomie des postes de travail,
- La gestion des absences pour maladie de longue durée.

V. L'ETHIQUE

1. Politique générale en matière de sauvegarde de l'enfance

Dans sa séance de novembre, le CAGE a pris connaissance du document relatif à la politique de sauvegarde de l'enfance. Il a rappelé l'importance d'un contrôle de cohérence entre ce document, la charte d'éthique et le projet associatif.

2. Gestion des signalements

Le CAGE a pris acte dans sa séance de décembre de la décision prise d'externaliser la gestion des signalements déposés par les salariés pour une période d'essai d'un an. Le traitement des signalements déposés par les bénévoles est conservé en interne auprès de la Secrétaire Générale.

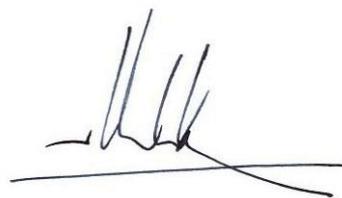
3. Organisation du CAGE

En décembre, D. Ledouble a fait part aux membres du CAGE de l'échange qu'il a eu avec la Présidente sur l'activité du Comité.

Celle-ci a constaté que les procès-verbaux des réunions du CAGE n'étaient pas disponibles pour la séance du Conseil d'Administration qui suit la réunion du CAGE. Elle a suggéré donc qu'un résumé des points principaux lui soit transmis dès que possible.

Elle a donné son accord sur la demande présentée par le CAGE de tenir une séance supplémentaire en juin pour lui permettre d'aborder certains sujets régulièrement reportés faute de temps.

A Paris, le 22 mai 2025,



Dominique LEDOUBLE